

Traite BEITSA

Proposition de plan – Cinquième chapitre – Daf 10 a et b

Guemara

A PROPOS DES CONTRADICTIONS DANS LES POSITIONS DU BEIT HILLEL ET DU BEIT SHAMAI

Une contradiction pourrait être soulevée à partir de leurs positions concernant la permission d'utiliser le Ali comme planche à découper la viande.

- Beit Shamai interdit (Kli Sh'Melachto l'Isur).
- Beit Hillel autorise (Tzorech Gufo).
 - Ceci démontre la Chumra de Beit Shamai concernant Simchat Yom Tov, en contradiction avec notre Mishnah.
 - (R. Yochanan) : Il faut inverser leurs positions concernant le Ali.
 - Pourquoi inverser ? D'autres possibilités rendraient inutile l'inversion des positions et de concilier
 - Beit Shamai pourrait s'appuyer sur Deker Na'utz (pelle plantée pour mettre de la terre et recouvrir le sang) pour leur Kula dans notre Mishnah.
 - Beit Hillel pourrait considérer le Ali comme un K'li.

Une contradiction pourrait être soulevée à partir de leurs positions concernant l'étalement (m'Abed) ou l'élévation (Muktzah) des peaux.

- (R. Yochanan) : Inverser leurs positions concernant le fait de marcher sur les peaux.
 - Mais il y a d'autres explications ?
 - Beit Shamai pourrait s'appuyer sur le Deker Na'utz (une pelle déjà plantée) pour justifier sa koula (mais ici rien de semblable, d'où leur chumra).
 - Beit Hillel pourrait être indulgent ici parce que la peau a un but Yom Tov (tapis) mais rien de semblable pour enlever de la terre

Une contradiction pourrait être soulevée à partir de leurs positions concernant l'enlèvement des portes des magasins pour étaler des marchandises (où Beit Shamai interdit leur enlèvement et Beit Hillel permet même leur remplacement).

- (R. Yochanan) : Inverser leurs positions.
 - Mais il y a d'autres explications (Beit Hillel n'assimile pas à un Binyan et une Stirah mais pour le sang pas de possibilité de permettre pour eux) !?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

(Beit Shamai) : Il faut avoir soulevé les oiseaux avant Yom Tov pour pouvoir les désigner pour être utilisés à Yom Tov.

(Beit Hillel) : Il suffit de se tenir debout et de déclarer quels oiseaux vont être pris.

Guemara

(R. Chanan b. Ami) : La machloket ne s'applique qu'à la première progéniture.

- Ceux-ci sont normalement laissés dans le poulailler.
 - Beit Shamai exige des signes supplémentaires de désignation pour éviter le Tiltul Muktzé.
 - Ce n'est pas le cas pour les descendants suivants, pour lesquels ils conviendront qu'il suffit d'indiquer quels oiseaux seront pris.

Pourquoi Beit Hillel exige-t-il une désignation spécifique des oiseaux qui seront pris (on pourrait se suffire du poulailler, et considérer que sa sélection à Yom Tov indique rétroactivement son intention Erev Yom Tov) ?

- Le Beit Hillel ne tient pas le principe de « Bereirah » (rétroactivité d'une décision).
 - Mais nous trouvons qu'il tient Bereirah dans la Mishnah concernant Tumat Petachim (la tuma des portes) (où la désignation de sortie du défunt pourrait être faite même après la mort de la personne) !?
 - Cette Mishna a été expliquée par Rabah (et par R. Oshiya) comme se référant uniquement au statut futur des ouvertures à partir de ce moment, et non de manière rétroactive.
 - (Rava) : Beit Hillel considère Tum'ah et Taharah rétroactives, mais une désignation générale par les oiseaux n'est pas suffisante pour l'empêcher de changer d'avis après avoir manipulé un oiseau (en entraînant Tiltul Muktzah).
 - Alors comment le fait de déclarer son intention (sans manipuler les oiseaux spécifiques) est-il suffisant ?
 - Il peut faire sa désignation verbale lorsqu'il reconnaît les oiseaux avant Yom Tov.

10 b

- Cependant, s'il tente de se fier à sa sélection le jour de Yom Tov, nous ne le permettons pas, car nous craignons qu'il manipule la Muktzé en faisant sa sélection.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Ou encore, nous craignons qu'il soit déçu par tous les oiseaux disponibles et (s'il n'est pas lié par sa désignation précédente) qu'il se passe complètement de Simchah à Yom Tov.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

Si les oiseaux désignés sont noirs et que ceux qu'il trouve sont blancs (ou l'inverse), ou s'il en a désigné deux et en trouve trois, ils sont tous interdits d'utilisation.

S'il en a désigné trois et en trouve deux, ils sont autorisés.

S'ils étaient à l'origine dans le nid et qu'ils se trouvent maintenant sur l'étagère devant le poulailler, ils sont interdits.

Si, toutefois, aucun autre oiseau ne se trouvait autour du poulailler avant Yom Tov, alors ces oiseaux sont autorisés.

Guemara

Ce cas semble évident (ce ne sont sûrement pas les mêmes oiseaux s'ils sont d'une couleur différente) !?

- Nous aurions pu autoriser les oiseaux lorsqu'il a désigné des oiseaux noirs dans un nid et des oiseaux blancs dans l'autre, en supposant qu'ils ont échangé leur place (nous donnons plutôt la priorité à Rov sur Karov).
 - Cette Mishna est-elle un soutien pour R. Chanina qui donne la priorité à Rov sur Karov ?
 - Ce n'est pas nécessaire, car la Mishna peut être expliquée (comme le fait Abaye) lorsque le nid a une étagère devant lui, ce qui rend tous les oiseaux (non désignés) comme Karov (et sûrement Rov).

DÉSIGNER DEUX OISEAUX ET EN TROUVER TROIS

Le Isur est basé sur le « *Ma Nafshach* » suivant :

- Si ces oiseaux sont tous nouveaux, ils sont Asurim.
- Si l'un d'entre eux est nouveau, alors il n'est pas Batel puisqu'il s'agit d'un Davar she'Yesh Lo Matirin.

DÉSIGNER TROIS ET EN TROUVER DEUX

Sur quelle base sont-ils permis ?

- Nous supposons que deux sont restés et qu'un s'est envolé.
 - Cette Mishna se range-t-elle du côté de Rebbi (dans son argumentation avec Rabanan, et donc contre la Halacha) ?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Rebbi : Celui qui trouve 200 dans une boîte où il a placé 100 de Ma'aser doit les considérer comme un mélange de Chulin et de Ma'aser.
 - (Rabanan) : La totalité des 200 est du Chulin (puisque les fonds de Ma'aser sont normalement gardés séparément).

- (Rebbi) : S'il a trouvé 100 après avoir laissé 200, il les considère comme la moitié de ses fonds de Ma'aser.
 - (Rabanan) : Ils sont tous Chulin.

- Dans notre cas, les Rabbanan considèrent apparemment que les deux oiseaux restants ne sont pas les mêmes que le trio initialement désigné !
 - Les Rabbanan pourraient être d'accord avec notre Mishnah étant donné l'enseignement de R. Yochanan et R. Elazar que l'argent est moins susceptible de se déplacer que les oiseaux.
 - Pourquoi avons-nous besoin de stipuler cette distinction entre l'argent et les oiseaux, si dans le scénario des "deux sacs d'argent" il n'y a pas de conflit entre Rebbi et Rabanan ?
 - Il existe une Machloket entre R. Yochanan et R. Elazar quant au cas dans lequel Rebbi et Rabanan se disputent.
 - (Un point de vue) : Ils ne se disputent que lorsque les 200 sont dans deux sacs de 100 chacun, mais ils sont d'accord pour dire que c'est tout Chulin s'ils sont dans un seul sac.
 - (L'autre point de vue) : Ils ne discutent que lorsque les 200 sont dans un seul sac, mais s'ils sont divisés, ils sont tous d'accord pour dire que c'est la moitié du Ma'aser original.

 - La distinction entre les oiseaux (qui sautent) et l'argent (qui ne saute pas) n'est nécessaire que selon le premier point de vue (pour expliquer pourquoi les Rabbanan considèrent que les deux sacs ont été pris, mais qu'un seul oiseau est parti).
 - Mais selon le second point de vue, la distinction est claire !?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- (R. Ashi) : En parlant des 200 dans un sac, ils ont voulu dire deux sacs qui ont été attachés ensemble, et le cas parallèle dans notre Mishna est où les oiseaux ont été attachés ensemble,.
- Les oiseaux, étant donné leur mouvement, se détachent les uns des autres.
- Les sacs de monnaie, par contre, ne se détachent pas.
- (Rebbi) : Le lien entre les sacs de pièces de monnaie est également susceptible de se défaire (et l'on pourrait par inadvertance prendre un sac)

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com